

## **Pôle Assistance à la Gestion Documentaire**

# **AIDE À LA PRÉPARATION DES REGISTRES**

Les registres de délibérations et d'arrêtés sont les seuls documents qui témoignent de l'ensemble des décisions prises par l'assemblée délibérante et par l'autorité territoriale. Ces exemplaires uniques renferment des informations précieuses pour l'administration de la collectivité et histoire locale, il est donc indispensable de veiller à leur mise en forme et à leur préservation.

## **LE CENTRE DE GESTION VOUS PROPOSE**

## **DE VOUS ACCOMPAGNER DANS CETTE DÉMARCHE**

- Vérification de la présence de tous les feuillets
- Récupération des signatures manquantes
- Remise en ordre des feuillets en vue de leur reliure
- Création de tables chronologiques et thématiques pour les registres de délibérations et d'arrêtés, conformément à la réglementation
- Conseils pour la reliure

**LE DEVIS  
EST GRATUIT**



**N'HÉSITEZ PAS A NOUS  
CONTACTER**

Le Pôle Assistance à la Gestion Documentaire, c'est aussi...

- L'archivage papier,
- La réorganisation des documents numériques,
- Le RGPD,
- L'aide à la numérisation,
- Des conseils pour l'aménagement des locaux d'archives,
- L'aide à l'élaboration des procès-verbaux de récolement,
- L'aide à la valorisation de vos archives.

**Pôle Assistance à la Gestion Documentaire**  
06.29.62.01.41 - archives@cdg61.fr  
CDG 61

2 rue François ARAGO - 61250 VALFRAMBERT  
02.33.80.48.00 - www.cdg61.fr

